

# COMPTE RENDU CE ORDINAIRE PARIS EST DU 30 Juillet 2015

**Pour affichage**

- ✚ **Chiffre d'affaires du mois de Juin 2015 et informations sociétés avec intervention de Didier Bailly, Directeur Opérationnel IDF**

	% N/N -1	% R/P
Ile De France	1,1%	0,1%
CE Paris Est	-0,5%	-2,4%

- Présentation de l'avenant de l'accord sur l'Égalité Professionnelle
- Présentation de l'avenant de l'accord sur le PEG et le PERCO
- 6 magasins du périmètre du CE vont tester les étiquettes électroniques (Avon, Paris Italie, Paris Lyon, Paris Vouillé, Reims Clémenceau et Vincennes)

- ✚ **Approbation du procès verbal de la réunion de CE du 23 Juin 2015**

Pour: 15          Contre: 0          Abstention: 0          Avis CE Favorable

- ✚ **Point sur les entretiens individuels**

A fin Juin 51% des entretiens individuels ont été effectués sur la DO, le souhait de la direction étant de 100% mais on constate une amélioration par rapport à l'an dernier ou à la même époque le taux était de 20%.

- ✚ **Présentation de l'intéressement collectif à fin Juin et communication de l'accord du 29 Juin 2015**

Suite au nouvel accord sur la prime d'intéressement, la prime sera désormais de 1200€. Les critères sont inchangés, le CA représente 500€, la démarque 350€ et le baromètre client 350€.

A ce jour le baromètre client est de 350€.

- ✚ **Point sur les promotions**

Les élus CFDT font état de l'encombrement des réserves suite aux commandes de produits promotionnels.

### **+ Point sur la franchise**

Les élus CFDT ont constatés que sur le magasin de Bar Sur Aube, passé en franchise le 01 Juillet, les accord ne sont pas respectés alors que le repreneur doit les respecter sur une période de 15 mois.

La direction en a été informé suite à l'appel des élus CFDT au conseiller de franchise et le problème a été réglé.

Les élus CFDT demande à la direction d'être vigilante dans les mois à venir.

### **+ Point sur les formations**

Les élus CFDT demandent si les convocations aux formations doivent bien être remisent aux salariés 15 jours à l'avance.

La direction le confirme et indique que si le service formation à des désistements la veille d'une formation elle peut contacter des magasins afin de voir s'ils peuvent y envoyer des salariés.

Les élus CFDT demande à la direction de rappeler aux directeurs de magasins de bien indiquer le délai de remise des convocations car à ce jour ce n'est pas fais.



<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

**OU SUR**

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>